

L'UNION NATIONALE

JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN.

LANCOT et THOMPSON, —Éditeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES

EDITION QUOTIDIENNE.

Première insertion..... 7 cts par ligne.
Chaque insertion subséquente 2 " "
Un quarré à l'année..... \$30 00
Un demi quarré do..... 16 00

Des arrangements très-faciles et à bon marché pourront être faits pour la publication des annonces dans les deux éditions de la semaine.
Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, etc., doivent être adressées franco au Bureau de L'Union Nationale, No. 22, rue St-Gabriel.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Édition Quotidienne
a. (payable d'avance par semestre) \$5 00
(payable après échéance par semest.) 6 00
b. Édition Semi-Hebdomadaire..... \$3 00
c. Édition Hebdomadaire..... \$2 00

Les frais de poste son à la charge de l'abonné.
Pour les États-Unis, frais de poste jusqu'à la frontière comprise, les abonnés auront à payer :
Pour l'Édition Quotidienne, par an..... \$6 60
Pour l'Édition Semi-Hebdomadaire..... 3 60
Pour l'Édition Hebdomadaire..... 2 40
Tout avis de discontinuation d'abonnement devra être donné un mois d'avance.

JORDAN CHOP HOUSE

No 12, Rue St. Lambert.

Les amateurs de la bonne chair, — de la cuisine française, anglaise, espagnole et italienne, — sont respectueusement invités par M. Jordan, le prince des cuisiniers modernes, à venir dîner à la table d'hôte, où il se trouve le plus délicat et le plus régalé pour l'estomac.
Service à toute heure du jour et de la nuit.
9 avril 1866. jno—179

Compagnie du Richelieu.

—LIGNE DE LA MALE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC, et LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE MONTRÉAL ET LES PORTS DE LA RIVIÈRE, SORL, BERTHER, CHAMBLY, TERREBONNE, L'ASSOMPTION, YAMACHOUÏ, ET AUTRES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le 19 mai, le 1er Mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :
Le Vapeur **QUEBEC**, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredi, Vendredi, et Samedi, à 7 heures précises, allant et revenant, aux Ports de Sorl, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leurs passages à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques et cela sans charge extra.
Le Vapeur **MONTRÉAL**, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudi, et Samedi, à 7 heures précises, pour Québec, allant et revenant, aux ports de Sorl, Trois-Rivières et Batiscan.
Le Vapeur **COLUMBIA**, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M., allant et revenant, aux Ports de Sorl, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachouï, Port St. François, et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredi, à 2 heures, P. M., allant et revenant à L'Assomption de Venard de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.
Le Vapeur **MOUCHE A FEU**, Capt. Evariste Laforte, partira de Trois-Rivières, St. François et Yamachouï, en connexion avec le Vapeur COLUMBIA, à SORL, TORONTO, Capt. Charles Davely, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorl, tous les Mardis et Vendredis à 3 heures, P. M., allant et revenant à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorl tous les Lundis et Jeudi à 4 heures, A. M.
Le Vapeur **CHAMBLY**, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chamblay, tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures, P. M., allant et revenant, à Vercheres, Contrecoeur, Sorl, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, et St. Mathias, et partira de Chamblay, tous les Mardis, à 2 heures, P. M., et les Mercredi à midi pour Montréal.
Le Vapeur **TERREBONNE**, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis et Samedi, à 4 heures P. M., et les Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., allant et revenant à Boucherville, Valenre, Bout-de-L'Île, et Lachenaie, et partira de Terrebonne tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M., Jeudi à 8 heures A. M., et Samedi à 6 heures A. M.
Le Vapeur **L'ÉTOILE**, Capt. P. E. Malhot, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption, tous les Lundis et Samedi, à 4 heures P. M., et les Mardis et Vendredis, à 3 heures P. M., allant et revenant, à St. Paul, L'Ermitte, et partira de L'Assomption tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M., Jeudi à 8 heures A. M., et Samedi à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeurs, à moins qu'un Commanche spécial n'ait été fait, ne soit signé à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de La Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERE, Agent-Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 18 juillet 1866. 197

VOYAGE DE PLAISIR

A Laprairie.

Durant les chaleurs de l'été, le Vapeur **Beaver**, Capt. Demers, fera des voyages de plaisir à Laprairie, tous les Lundis, Mercredi, Jeudi et Samedi, à 10 heures du matin et sera de retour à 12 heures de Laprairie. Les bonnes accompagnées d'enfants pourront faire le voyage pour 30 sous aller et revenir. Les enfants au-dessous de 10 ans ne paieront point, en même temps ils pourront faire un tour au parc et à la vue du splendide pont Victoria. Les demoiselles qui désireront faire de la musique trouveront un magnifique piano dans le salon du bateau.
28 m. d. pls—2

BATEAU A VAPEUR.

CAPT. DEMERS.

Un bateau à vapeur commencera Mardi, 29 Mai courant, à faire des voyages entre Laprairie et Montréal, aux heures ci-dessous, sans garantie de précision, jusqu'à avis contraire; tout fret sera payé en arrivant au port, si non, il restera aux charges, frais et risques du propriétaire.
Heures de départ pour tous les jours (dimanches et jours de fête exceptés)
DE LAPRAIRIE : DE MONTRÉAL :
6 heures a. m. 10 heures a. m.
12 du p. m. 4 du p. m.
Laprairie, 28 mai. pls—219

L'ÉNA : COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Revenu clair pour 1865.....\$1,155,234
Recettes pour l'année finie. 1r juil. 66. 2,519,608
Nouv. polices.....11,602
Émissions en juin 1866.....1,335
La somme totale des profits est divisée tous les ans entre les assurés.
Dividende pour 1865 : CINQUANTE POUR CENT de la prime.
Une moitié des recettes faites au Canada est investie dans cette province.
Toutes les réclamations dans l'Amérique Britannique sont réglées en or.
Presque toutes les polices sont émises sur le principe de non-confiance.
Une partie seulement de la prime annuelle doit être payée en espèces, l'autre moitié se trouve être payée par le profit.
La Compagnie s'occupe exclusivement de contre la mort, ce qui la rend sûre et solide. Elle n'a pas de charge contre le feu.
Faire de charge contre pour services militaires rendus pour des services militaires.
Bureau de la Compagnie d'Assurance, 85 rue St. François Xavier, au-dessous du bureau de la Compagnie d'Assurance sur la Vie, Montréal.
M. FÉLIX et OIE, Administrateurs.
16 juillet 1866. 1a—236

Ferronneries ! Ferronneries !

MAISON SANCER ET FRÈRE.

No. 281 et 283, COIN DES RUES ST. PAUL ET ST. GABRIEL.

M. SANCER ET FRÈRE sont heureux d'annoncer à leurs patrons et au public en général que grâce à leur bienveillant encouragement, ils ont pu augmenter considérablement leur fonds de commerce, et que, comme par le passé, MESSIEURS LES MARCHANDS DE LA CAMPAGNE trouveront chez eux, outre un assortiment complet et varié de Ferronneries, des Peintures, Huiles, Vitres, Vernis, Fer en Barre, etc., etc.
MESSIEURS LES OUVRIERS pourront aussi se procurer à leurs Magasins, des outils de toutes sortes de meilleures manufactures.
La Maison SANCER ET FRÈRE aura toujours en maïs pour les familles, des ustensiles de cuisine, coutellerie, argenterie électro-plaqué, canards, builliers, etc., etc., — ainsi — un assortiment complet et varié de poêles de cuisine à charbon et à bois.

Les sous-signés ont confiance que l'attention scrupuleuse avec laquelle ils rempliront les commandes dont on voudra bien les honorer, leur méritera la continuation du généreux encouragement dont on a bien daigné les honorer jusqu'ici.
SANCER ET FRÈRE
16 mai 1866 6m—219

FABRIQUE VICTORIA

POUR LES OUVRAGES EN FIL DE FER.

A. BEGARIN FRÈRES,
No. 576, RUE CRAIG, No. 576, Près de la Côte de la Place d'Armes, Montréal
16 mai 1866. 6m—210

HOTEL DONEGANA,

Rue Notre-Dame, MONTRÉAL.

DANIEL GALE, administrateur
Cet Hôtel, de réputation universelle, et qui a été monté complètement à neuf, est maintenant ouvert au public.
11 mai 1866. 3m—206

J. D. LAWLOR,

Manufacturier et Marchand de MACHINES A COUDRE, invite respectueusement les personnes qui ont l'honneur d'acheter des Machines à Coudre, à venir examiner l'assortiment étendu et varié de Machines de première classe qu'il a en magasin, avant d'acheter ailleurs. Nous avons à vendre des Machines pouvant faire n'importe quelle couture avec le FIL, des Machines à Singer, de notre propre manufacture; des Machines de SINGER, de la manufacture de Singer, New York; des Machines de PLANER, BRANDSOP et Cie, pour tailleurs, cordonniers, et les familles; Machine à Coudre de C. IRWIN et Cie, premier prix; Machine pour famille de WILSON, GIBB et Cie. Aussi, toutes les Machines employées dans la manufacture des bottes et chaussures. N. B. — Toutes les Machines vendues par nous sont garanties contre la machine à l'entière satisfaction, sinon, le prix d'achat sera remboursé. Soie, fil coton, fil de tulle, aiguilles, navettes, huile et toutes espèces de fournitures pour Machines à Coudre, constamment à vendre. On apprend aux dames à coudre avec les Machines. Toutes espèces de Machines à Coudre réparées et améliorées par J. D. LAWLOR, 65 rue St. Sulpice, coin de l'Eglise Paroissiale et de la rue Notre-Dame. Agents demandés pour toutes les villes du Canada.
12 mai 1866. 1a—207

IMPORTATION NOUVELLE.

J. B. GOURRE,

Importateur et Fabricant de PLUMES D'AUTRUCHE VAUTOUR ET DE FANTAISIE
En Gros et en Détail.
J. B. GOURRE se charge de teindre et réparer toutes sortes de vieilles plumes et les remet à neuf.
No. 210 Grande rue St. Laurent, Montréal.
23 avril 1866. 6m—191

RIEUDOR & DE TONNANCOUR

MARCHANDS-TAILLEURS, S'empresent d'offrir leurs sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour le généreux encouragement qu'ils leur ont accordé, et profitent de l'occasion pour leur annoncer qu'ils ont transporté leur établissement au

No. 86, Rue Notre-Dame dans le local ci-devant occupé par MM. Larue et Cie, marchands tailleurs, QUELQUES PORTES A L'OUEST DE LA PHARMACIE DU DR. PIGOUIT.
Comme par le passé, les sous-signés s'efforceront de mériter par leur attention et leur ponctualité à remplir les commandes dont on voudra bien les honorer, la continuation du patronage du public canadien.
RIEUDOR & DE TONNANCOUR.
22 mars—6m 165

NOEL PRATT,

MEUBLIER ET SCULPTEUR, DE GOUT ET DE FANTAISIE,

39, Grande rue St. Laurent, Remercie sincèrement ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour, et qu'il aura toujours en mains un assortiment complet de pièces de premier choix, papiers, tapete, etc.
M. ZACHARIAS.
1a—272

HOTEL A LOUER.

—Un Hôtel, situé dans l'un des meilleurs centres de cette ville; excellente cour, avec hangar et remise, et jardin. On louera au gré du locataire, la maison seule ou avec le terrain, ou la maison entière et dépendances. S'adresser à ce bureau.
11 juillet. 1m—35

BUREAU D'ASSURANCE.

THE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE INSURANCE COMPANY.

(LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL, LONDRES ET GLOBE)
ETABLIE EN 1803 ET 1836, ET AMALGAMÉE EN 1862.

CAPITAL.....\$10,000,000 REVENU APPROXIMATIF ANNUEL pour 1865, 5,000,000
FONDS PLACÉS.....15,250,000 FONDS PLACÉS AU CANADA.....300,000

BUREAU DES DIRECTEURS POUR LE CANADA
T. B. ANDERSON, Ecr., Président (Président de la Banque de Montréal),
ALEX. STANLEY, Ecr., Député Président (Président de la Banque Ontario)
HENRY STANLEY, Ecr., (Directeur-gérant de la Banque Ontario)
E. H. KING, Ecr., (Directeur-gérant de la Banque de Montréal)
G. F. C. SMITH, Secrétaire Résident.
Médecin-examineur: —DUNCAN C. MACGILLIVRAY, Ecr., M. D.

FEU. Polices d'assurance contre le feu accordées sur toute espèce de propriétés, aux taux les plus bas. Assurances recouvrées aussitôt que les pertes ont été établies d'une manière équitable.
VIE. Polices d'assurance sur la vie et annuités accordées aux conditions les plus avantageuses, et suivant des calculs spécialement adaptés aux conditions des différentes classes de la société.

peut obtenir tous ces renseignements désirables sur les deux départements d'assurance plus haut énoncés, en s'adressant aux bureaux de la compagnie à Montréal et dans les Canadas.
Bureaux à Montréal: coin de la Place d'Armes et Grande Rue St. Jacques (vis-à-vis la banque de Montréal).
G. F. C. SMITH, Secrétaire résident, branche pour le Canada.
Montréal, octobre 1865. 1a—31

AVIS SPECIAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION,"

19 & 20 Cornhill, Londres, CAPITAL.....£2,500,000 Sterling.

Departement sur la Vie. BONUS — Les personnes qui s'assurent avant le 31 décembre prochain, et qui appartiennent à la classe de celle assurées avec participation aux profits et payant la prime annuelle, auront part à la prochaine division des profits. Le Bonus — il y a toute raison de le croire, sera considérable, vu le fait particulier qu'on a apporté récemment dans le choix des personnes qui se sont présentées pour être assurées, et vu aussi que la mortalité a été bien au-dessous de ce qu'on s'attendait qu'elle serait. La solidité des affaires transigées — les polices atteignant en moyenne \$1000 sterling chacune, l'économie apportée à l'administration des affaires de la compagnie n'a pas peu contribué aussi à accroître les bénéfices. Les profits qui proviennent de toutes les affaires, qui concernent les bénéfices, sont répartis entre les assurés, et les polices pour toute la vie, sont dirigées par les Porteurs de Police ayant droit aux profits. Toutes les réclamations sont payées en un instant sans qu'il y ait de retard.
En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

Departement du Feu. L'un des caractères particuliers de la compagnie, c'est qu'elle a pourvu à une classification équitable, et qu'en toute occasion elle ne demande qu'une prime proportionnée aux risques encourus. Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie. Ils ont en mesure d'offrir maintenant au public canadien PARFAITE SECURITE, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Ajustement immédiat des Réclamations. — Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en toute affaire.

FREDERICK COLE, Secrétaire, MORLAND, WATSON & Co., Agents Généraux pour le Canada, OFFICE.—385 & 387 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

Surintendant — H. MUNRO, Montréal. Ass.-Gérants Département Français — MM. ANF. TELLIER et G. O. DELORME.

Immenses avantages.

LA MAISON MAGNAN ET ARCHAMBAULT,

115, Rue Notre-Dame, Invite respectueusement le public de Montréal et des campagnes à venir examiner son assortiment complet de marchandises d'été, qu'elle offre en vente à des prix très réduits. On trouvera à ses côtés les étoffes les plus riches et les plus élégantes, des toilettes d'une fraîcheur ravissante pour une véritable bagatelle. En fait de cotonnades, indiennes, etc., etc., on ne saurait trouver ailleurs un assortiment mieux choisi et plus complet.
Une modeste sera attachée à la maison.
Il ne sera fait qu'un seul prix.
N'oubliez pas le no. 115, premier magasin (extrémité ouest) de la bâtisse de l'Institut Canadien, à droite en allant du côté de l'Eglise Paroissiale.
17 juillet 1866. 3m—259

ACADEMIE FRANCAISE ET ANGLAISE

NO. 179, RUE CADIEUX.

MELLY BELISLE, tout en remerciant ses amis de l'encouragement qu'ils ont bien voulu donner à son école, désire ouvrir une nouvelle classe pour les jeunes demoiselles. Elle s'est associée avec Melle STORRE, dont la capacité est bien connue, et qui sera chargée de ce premier cours. Elle enseignera aussi: Musique, Dessin, Peinture et tous les ouvrages de goût. Melle O'BRIEN sera aussi attachée à l'établissement.
Les classes ouvriront MERCREDI, 1er Août. Les prix seront modérés et payables d'avance. Quelques-unes des élèves pourraient avoir leur pension ou demi pension.
Nous ne craignons point de recommander cette institution aux parents qui ont à cœur l'éducation religieuse et morale de leurs enfants.
24 juillet. 1m—265

MEMOIRES

PAR P. A. DE GASPE

AUTEUR DES ANCIENS CANADIENS.
A vendre chez les Libraires et à Ottawa chez l'Éditeur, GEORGE E. DESBARATS.
12 juillet 1866. 1m—255

SACS DE PAPIER!

—BROOKES ET FILS vendent des Sacs de Papier imprimés et non imprimés, à meilleur marché que partout ailleurs. —No. 588 rue Ste. Marie. 11 juillet. 1a—220

Dissolution de société.

AVIS. La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

AVIS.

La société existant sous le nom et raison de M. ZACHARIAS & CIE., a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront réglées par M. Zacharias. L. DELAPRATZ.

Imperial Fire Insurance Company of London.

ETABLIE EN 1803 - CAPITAL, £1,000,000 stg
Ses rité spéciale pour les Assureurs Canadiens.

Comformément à la 26e Vict., chap. 43, cette Compagnie a investi

CENT MILLE PIASTRES comme sécurité spéciale pour les porteurs de police canadiens. On prend aux plus bas taux courants, les Risques sur Bâties, Mobiliers, Marchandises, etc., dans des limites de la cité. Pertes promptement réglées sans en référer au bureau de Londres.

W. R. RINTOUL, Agent Général pour le Canada, 87 et 89 rue St. François-Xavier, 11 mai 1866. 1a—26

GRANDE EXCURSION

A LA CELEBRE Rivière Sagouay

AUX BAINS DE MER DE MURRAY BAY, CACOUNA ET TADOUSSAC! A commencer de MARDI

Le 19 du courant, Le magnifique vapeur à fer "MAGNET," Capt. Fairgrieve, partira du quai Napoléon, à Québec, tous les MARDIS et VENDREDIS MATINS, à 10 heures, pour la Rivière Sagouay, la Baie de Ha! Ha!, arrêtera à Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En prenant ce vapeur à Québec, le touriste et l'invalide goûteront la double jouissance de respirer un air pur et fortifiant et de contempler la magnifique nature de cette partie du St. Laurent; ils éviteront les désagréments d'un changement de bateau, car ce vapeur va directement à Murray Bay, à la Rivière du Loup, à Tadoussac et à la Baie de Ha! Ha!

Le changement de bateau à Québec, n'entraîne aucune dépense ou incon vénient, les deux bateaux s'abandonnent pour débarquer les passagers.

Ce magnifique bateau est à compartiments étanches, bâti très solidement, fourni de tous les appareils de sauvetage modernes, et il est reconnu comme l'un des bateaux de mer les plus sûrs. Il est pourvu de cabines pour familles; ces cabines sont meublées confortablement et ne le cèdent en rien à n'importe quel bateau naviguant dans les eaux canadiennes.

On peut se procurer des billets de retour, nous pour la saison, ainsi que tous autres renseignements, chez D. McLEAN, ainsi qu'aux hôtels et au bureau, No. 73 Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent, 18 juin 1866. 103—236

Hotel Montarville,

Près du Quai du Bateau à Vapeur, LONGUEUIL,

TENU PAR M. JOS. PATTENAUDE

M. Pattenau de ayant fait toutes les améliorations nécessaires pour faire de cet hôtel une maison de première classe, a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires soit pour un mois ou plus, à des conditions tout-à-fait libérales. Il tient constamment en mains les meilleurs vins, liqueurs de toutes sortes et cigars de premier choix. On trouvera dans cet établissement un magnifique BILLIARD HOLL.

16 juin 1866. 3m—235

ARTICLES NECESSAIRES POUR LA MAISON.

FILTRES POUR EAU DU DERNIER GOUT.

BOLS A GLACE ET DRAINERS EN verre, faïence et en pierre.

PLATS POUR FRUITS ET CRÈME à la glace.

POTS POUR CONSERVE, EN VERRE (étanche) en gros et en détail.

A vendre par JOHN PATTON et CIE., 115 Grande rue St. Jacques. 14 juillet. 1m—257

PREPARATIONS pour LES DENTS.

Philodonte, Soudont, Odont de Rowland, Odus Kallantieris, Pâte de cerise pour les dents, Pâte Parisienne pour les Dents, Poudre de Rimmel pour les dents, Savon de Thatchers pour la dent, etc.

Brosses à dents, à ongles, à cheveux, peignes de toilette, peignes fins et peignes pour enfants.

A vendre par J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177.

PHILODONTE.

—Justement reçu un assortiment considérable de PHILODONTE du Dr. Fourthier, et à vendre en gros et en détail, chez

J. GOULDEN, Chimiste et droguiste, Près du Marché, Rue St. Laurent, No. 177. 21 février 1866. 1r 140

OCULISTE ET AURISTE.

DR. L. O. THAYER, Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, Etc.,

Est maintenant à Montréal et tient son Bureau et Résidence au No. 235, rue Notre-Dame, au-dessous de MM. Laurent et Laforte, Marchands de Plumes, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux louches sont guéris instantanément.

Personnes guéries par le Dr. Thayer : M. Bégin, Prévoyant, No. 628, rue St. Laurent, était aveugle de l'œil droit depuis 11 ans, et en bécant un éclat de bois le frappa au front et l'œil bécant l'œil gauche; il est resté sans vue. Il l'a recouvré entièrement grâce aux soins du Dr. Thayer.

Mademoiselle Caroline Charbonneau avait une forte inflammation dans les yeux; elle fut guérie complètement.

Le Dr. Thayer traite aussi le Catarrhe et autres maladies embellies.

Heures de Bureau : de 9 h. a. m. à 4 h. p. m. 10 mai 1866. 1a—214

Feuilletton de "L'Union Nationale."

L'homme à l'oreille cassée.

VI.—Un caprice de jeune fille.

(Suite.)

Clementine avait le cœur très-noué. Avant de connaître Léon, elle n'avait aimé qu'une personne: sa mère, ni cousins, ni cousines, ni oncles, ni tantes, ni grand-père, ni grand-mère n'avaient éprouvé, en les partageant, ce petit trésor d'affection que les enfants bien nés apportent au monde. Sa grand-mère, Clementine s'appela, née à Nancy en janvier 1814, était morte trois mois plus

professeur Hirtz, de Berlin, avait promis d'envoyer à Léon des documents précieux sur la vie et la mort de ce pauvre malheureux officier; on ne pouvait rien entreprendre avant de les avoir reçus; on devait écrire à Berlin pour hâter l'envoi de ces pièces. Léon soupira, mais il obéit passivement à ce nouveau capricio. Il écrivit à M. Hirtz.

Clémentine trouva un allié dans cette seconde campagne: c'était M. le docteur Martout. Médecin assez médiocre dans la pratique et beaucoup trop dédaigneux de la clientèle. M. Martout ne manquait pas d'instruction. Il étudiait depuis longtemps cinq ou six grandes questions de physiologie comme les révisions, les générations spontanées et tout ce qui s'ensuit. Une correspondance régulière le tenait au courant de toutes les découvertes modernes; il était l'ami de M. Fouchet, de Rouen; il connaissait le célèbre Karl Nibor qui a porté si haut et si loin l'usage du microscope. M. Martout avait des idées et des idées de tardigrades; il pensait que la vie n'est autre chose que l'organisation en action, et que l'idée de faire revivre un homme desséché n'a rien d'absurde en elle-même. Il se livra à de longues méditations, lorsque M. Hirtz envoya de Berlin la pièce suivante, dont l'origine est classée dans les manuscrits de la collection Humboldt.

(A continuer.) EDMOND ABOUT.

Montreal:
NARDI, 14 AOUT 1866.

1ere Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE

Parlement Provincial.

UNE AUTRE VIOLATION DE LA CONSTITUTION.

MM. Cartier et ses amis proclament les mutuels amis des protestants.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Ottawa 13.—La Chambre s'est assemblée à 11 heures a.m.

La première séance a été consacrée à la discussion de mesures d'un intérêt relatif au Haut-Canada.

A 3 heures, la Chambre s'est réunie de nouveau.

L'hon. M. Cartier propose la deuxième lecture du bill pour ajourner pour un temps limité l'émanation des brefs pour la prochaine élection des membres du Conseil législatif.

L'hon. M. Dorion propose en amendement de renvoyer la deuxième lecture du bill à 6 mois.

Comme il était six heures, l'hon. M. Cartier donne avis qu'il a la prochaine séance, il proposera qu'il y ait demain une séance de 11 heures à 1 heure et trois séances, mercredi, si les affaires publiques l'exigent, auxquelles les membres du gouvernement auront la préséance.

RAPPORT DU SOIR.

Le bill prolongant le mandat des conseillers législatifs qui sortent de charge l'autourne prochain est repris en considération.

L'hon. M. Dorion parla longuement contre ce bill. Il prétendit que c'était une violation de la constitution, et le prix du marché du gouvernement pour obtenir l'assentiment du Conseil législatif relativement à la confédération. C'est une deuxième marche; l'autre était l'engagement envers la population protestante du Bas Canada qui nous a été révélé dans la loi des écoles que l'on s'est vu obligé d'abandonner.

L'hon. M. Brown dit que le gouvernement n'avait pas fait ce marché.

SEANCE DU SOIR.

L'hon. M. Cartier demanda la permission de proposer qu'il y eut une séance additionnelle demain matin [mardi] de 11 h. à 1 h., et aussi trois séances mercredi si les affaires l'exigent.

L'hon. J. S. Macdonald trouve extraordinaire que l'on s'écarte ainsi des règles de la chambre.

L'hon. M. Cartier dit que toutes les mesures couchées sur le papier devaient être soumises à la considération de la chambre, et que si quelqu'un pensait le contraire, il se trompait gravement.

L'hon. J. S. Macdonald reprocha au gouvernement sa persistance à faire adopter, à la fin d'une session, lorsque beaucoup de membres sont absents, une mesure de l'importance de celle relative aux Conseillers législatifs.

L'hon. M. Cartier espère que l'on ne persistera pas davantage. En réponse à M. Macdonald qui avait parlé du retrait de la loi relative aux écoles pour le Bas-Canada, il dit que les protestants du Bas-Canada, dans cette circonstance, avaient eu sa parole, et le même engagement qui a été donné dans cette Chambre sera exécuté dans une autre.

Depuis qu'il est homme public, au politique, il a toujours tenu sa parole.

Quant aux séances extra de la Chambre, il fit remarquer que toutes les mesures du gouvernement devaient être adoptées avant la troisième lecture du bill des subsides.

La discussion étant reprise sur le bill relatif aux conseillers législatifs.

M. Cameron fit voir que cette mesure était d'un caractère nouveau et excessivement dangereux. C'était un empiètement sur les droits du peuple qui n'avait pas encore eu le temps d'exprimer son opinion sur son mérite.

M. McKenzie trouve très extraordinaire que l'on ait proposé à la fin d'une session une mesure aussi importante, mesure dont on n'a pas encore entendu parler jusqu'à présent. La conduite du gouvernement n'a pas de précédent, et elle viole la constitution.

L'amendement de M. Dorion pour le renvoi à 6 mois, fut négatif comme suit: Pour—Messrs. Brown, Burwell, Cowan, Dorion, Dufresne, [illegible] Gibbs, Hamilton, Holton, Labrecque-Viger, Laframboise, McDonald, [illegible] McGee, McKellar, Oliver, Ross, [illegible] Scatcherd 17.

Contre—Messrs. Archambault, Ault, Bell, Bellerose, Carling, Cartier, Cauchon, Chapais, Cookburn, Currier, De Boeckhorst, Denis, Dickson, Dufresne, [illegible] Duxin, Ferguson [South Simcoe], Higginson, Howland, Langstaff, Le Boulleir, McDonald [Attorney General], McFarlane, McDougall, McGivern, Morris, Morrison, Parker, Powell, Rankin, Robitaille, Ross, [illegible] Sylvain, Taschereau, Wilson, Wright [Comité d'Ottawa], 35.

Après la considération de plusieurs affaires de routine, la Chambre se forma en comité et rapporta une résolution sur l'amendement de M. Dorion relatif au bill d'élection.

Sur motion pour la troisième lecture du bill des subsides, M. McGivern attire l'attention sur le récent acte du Congrès Américain contre les vaisseaux anglais engagés dans le commerce de l'Ouest, et il recommande de fermer les Canaux Canadiens aux vaisseaux américains pour user de représailles, afin d'amener les Etats-Unis à adopter des mesures plus modérées.

M. Howland regrette comme le député de Lincoln la conduite du congrès américain sur cette question, conduite qui va jusqu'à un certain point affecter sérieusement nos intérêts maritimes; mais il craint que l'acte auquel il a fait allusion, est une mesure du congrès contre lequel l'exécutif n'a aucune action, et qu'il faut attendre jusqu'à la prochaine réunion du congrès pour faire des représentations à ce sujet.

Le gouvernement canadien, comme de raison, n'est pas responsable de ce bill, qui, au lieu d'empêcher la contrebande, comme il en avait l'intention, affecte un commerce qui n'est pas celui des contrebandiers.

A voir la précipitation avec laquelle le congrès a adopté cette mesure à la fin de la session, on serait en quelque sorte tenté de dire qu'elle est passée par contrebande (Boutte).

M. J. S. McDonald se plaint de la conduite du congrès américain vis-à-vis des colonies il se déclare en faveur des mesures de représailles sous forme de droits imposés sur les vaisseaux américains dans les eaux canadiennes. (Boutte, écoutez!)

M. Brown prétend qu'adopter une telle conduite, serait plus que de la folie, après toutes les concessions que nous avons faites. Nous nous sommes trop abaissés au commencement des négociations sur le traité de réciprocité, et cette conduite de notre part a porté les Américains à nous mépriser et à adopter une semblable mesure à notre égard. L'idée de changer notre politique sur un point isolé et non sur toute la question, n'est simplement que de la folie. (Ecoutez)

Le bill subit alors sa troisième lecture.

Le col. Haultain exprima le profond regret qu'il faisait éprouver le rejet du bill d'éducation pour le Bas-Canada. Il espère, et il a confiance que le procureur-général s'efforcera à sa parole, et qu'il remplira l'engagement qu'il n'a pu faire exécuter durant cette session. Il [M. Haultain] regrette l'intervention du pouvoir ecclésiastique dans une question politique qui avait trait aux écoles séparées du Haut-Canada. Comme hommes du clergé, ils auraient dû s'abstenir d'une semblable agitation et d'exercer leur influence dans une pareille occasion.

M. Dunkin dit qu'il y avait un engagement parlementaire consenti par le Procureur-Général-Est, comme organe du gouvernement. Cet engagement avait été fait à la face du Parlement à la requête du Député d'Oxford Sud.

Certains membres opposés au Gouvernement, y compris MM. Dorion et Holton, ont ordi une intrigue politique pour défaire le gouvernement sur le bill d'éducation du Bas-Canada. En insistant pour que le bill des écoles du Haut-Canada fut pris en considération en même temps, on a réussi à faire abandonner ces deux bills. Les protestants du Bas-Canada ont assez de jugement pour connaître maintenant quels sont leurs amis, et quels sont ceux qui ne le sont pas.

MM. Dorion et Holton protestèrent contre le sens que l'on voulait donner à leur conduite. M. Holton fit voir que ceux qui avaient insisté pour que la confédération eût lieu, étaient justement ceux qui avaient placé les protestants du Bas-Canada dans une fautive position, et qui en étaient aujourd'hui responsables.

La Chambre s'ajourna à 12 h. 15 m.

LES FÉNIENS.

Nous rappelant combien les affaires en général ont souffert de la longue excitation qui a précédé la première invasion des féniens, nous avons pris la ferme résolution de donner purement et simplement les nouvelles qui nous parviennent, sans augmenter par nos commentaires l'excitation qu'elles pourraient causer.

Nous disons donc une fois pour toutes, non pas pour les gens qui voient clair mais pour les aveugles, que les féniens attaqueront le Canada. Tant que l'Irlande sera opprimée, que le Canada sera colonie anglaise et qu'il y aura des irlandais aux Etats-Unis, le danger existera à l'état certain.

Une seule chose peut faire disparaître le danger: c'est de nous entendre avec l'Angleterre pour couper paisiblement le lien colonial, ce câble transatlantique qui n'expédie jamais que des commandes absurdes et anti-nationales, ou qui ne nous apporte que des dépêches fort désagréables et parfois tyranniques, surtout lorsqu'il s'agit de confédération!

Inutile d'insister là-dessus; la chose est claire comme deux de dix et deux font quatre: le Canada est destiné à servir de base d'opérations ou au moins d'école militaire aux patriotes irlandais des Etats-Unis, tant qu'il restera colonie. Or vaut-il mieux rester colonie, et voir notre pays dévasté, ruiné, mis au pillage; ou vaut-il mieux cesser d'être colonie et mettre notre pays à l'abri de toute attaque et le lancer dans une carrière de prospérité inconnue jusqu'ici en Canada? Les tories disent non, nous disons oui! Nous sommes prêts à lever l'étendard de l'indépendance pacifique.

Serons nous compris et soutenus?

Nous le verrons bientôt.

MÉDÉRIC LANCOT.

—En Angleterre le choléra sévit vigoureusement, et dans plusieurs parties de ce continent, ainsi qu'à la Havane et aux Antilles, il fait aussi des ravages. En cas que notre tour vienne, armons-nous de courage et de confiance d'abord, et prenons toutes les précautions possibles.

Nous avons eu occasion d'entendre parler de plusieurs cas de choléra asiatique dans les paroisses du Nord particulièrement à St. Eustache. Dans la plupart des cas la haute science du Dr. Marcell a triomphé de ce terrible adversaire des vivants.

—Nous tenons de bonne source que le gouvernement n'a pas l'intention d'appeler les volontaires au service actif, excepté que le pays soit réellement en danger. Dans ce cas les volontaires seront armés de vicelles carabines à un coup, la cavalerie de pistolets sans chiens et les vêtements seront sous clef dans les magasins, afin que les envahisseurs les trouvent intacts et puissent en faire un bon usage contre les habitants rouges de l'Angleterre.

Si ces pauvres Autrichiens avaient connu cette belle tactique de nos officiers importés, ils eussent sans aucun doute mis les Prussiens en déroute.

COMMERCE.

Montreal, 13 août.

Marché plus ferme pour superphosphates aux bonnes affaires.

Fleur par qrt de 106 lbs.—La Supérieure extra est de 7.00 à 7.50; extra 6.50 à 6.75; Fancy 6.00 à 6.50; Supérieure de blé de l'Ouest 5.50 à 6.00; Supérieure de blé de l'Ouest 5.00 à 5.50; Supérieure des marques de la cité, nominale 5.70 à 5.80; fleur d'été de l'Ouest nominale; Supérieure No. 2 5.35 à 5.50; belle, 4.75 à 4.95; moyenne 4.20 à 4.60; recoupees, 3.75 à 4.00; fleur en poche 3.20 à 3.30 par 112 lbs.

Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—Vendue de 4.00 à 4.50.

Blé par 60 lbs.—Blé du printemps du H.-C. à \$1.25.

Pois par 60 lbs.—Aucune transaction. Prix nominal de 72 à 75c.

Blé d'Inde par 56 lbs.—Pas de transaction.

Avoine par 42 lbs.—Très peu d'offres.

Aloula par 100 lbs.—Potasse, première qualité, à 5.70. Inférieures, 5.20 à 5.25. Perlasse, 7.00 à 7.10. Seconde à 6.75.

Lard par qrt de 200 lbs.—Mettre de 24.50 à 25.00.

Beurre par lb.—Frais de choix de 17c à 18c; ordinaire de 16 à 17c.

Fromage par lb.—Nouveau vendu à 14; de manufacture à 13c.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

New-York, 13 août.

Fleur—Reçu 10,204 qts, marché de 10c à 36c meilleur pour bonne qualité; ventes 10,800 qts; 5.75 à 7.50 super de l'Etat, 6.75 à 8.50 pour extra; 8.60 à 9.85 pour choix de 7c à 7.75 à 7.50 pour supérieure de l'Ouest; 9.80 à 11.80 pour commune à bonnes marques d'exportation extra II O.

Farine canadienne—tranquille et nominale.

Farine de seigle—tranquille; ventes 175 qts, 5.00 à 6.25.

Blé—Reçu 8,505 mts, marché de 3 à 6c meilleur et tranquille. Les hauts prix demandés empêchent toute transaction, ventes 300 mts, auburn nouveau 2.70 blanc de l'Ouest, ventes 1,500 mts, 2.75, nouveau No. 1 Mil est tenu à 2.25, mais les acheteurs offrent 2.15.

Seigle—Reçu 5,800 mts marché plus actif, ventes 10,000 mts de seigle de l'Ouest de 75c à 75c et 3,700 mts de l'Etat à 78c.

Orge—pas de recettes; marché lourd.

Blé d'Inde—recettes 239,213 mts; marché s'est ouvert à 1c le meilleur, mais cette hausse fut en partie perdue quand le marché se ferma; ventes 62,000 mts; 8c à 8 1/2c par mètre de l'Ouest pour exportation et 9c pour jaune de l'Ouest.

Avoine—recettes 112,167 mts; marché un peu plus ferme mais s'est relâché, ventes 39,000 mts; 42 à 48c pour de Chicago, et 45 à 49c pour de Milwaukee, 53c à 55c d'Iowa.

Lard—fermé lourd; nouveau mesuré 31.62 pour argent comptant.

Saindoux—fermé lourd de 18 1/2 à 21 1/2.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le marché aux farines s'est fermé avec une hausse de 10 à 20 cts pour lots de bonne qualité; la demande était aussi quelque peu plus animée. Le marché au blé s'est fermé lourd, et la hausse a graduellement diminué. Le marché au lard s'est fermé lourd et stagnant; nouveau mesuré 31.62 au comptant. Saindoux fermé lourdement de 18 1/2 à 21 1/2, ce dernier prix étant le prix extrême.

MARCHÉ DE L'OUEST.

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 11 août.—Blé No. 1 \$1.87 f.o.b.; ferme; recettes 18,000 mts. No. 2 \$1.58 f.o.b. Fleur 8.50, ferme. Frets 12c, nominal. Temps pluvieux.

Milwaukee, 13.—Il pleut toujours, et l'on dit que les récoltes ont considérablement souffert.

Chicago, 11 août.—Blé No. 1 amé. 1.00 f.o.b.; blé du nord-ouest 1.87; recettes 20,000 mts, dont 15,000 de Milwaukee. Mais lourd, 60 à 60 1/2; recettes 154,000 mts.

ARRIVAGES AU CANAL LACHINE.

DEPUIS 8 H. A. M. LE 11 JUSQU'À 8 H. A. M. LE 13 D'AOUT.

Farines, 167 quarts; aloula, 15 quarts; farine d'avoine, 20 quarts; fromage, 267 boites; mais, 10,698 minots; beurre, 44 tonnes; blé, 17,414 minots; suif, 12 quarts; whiskey, 8 tonnes.

ACQUITTÉS A LA DOUANE.

11 août.—Mary Ann Arneson, pour Glasgow; cargaison, 19,310 mts de maïs; Zéro, pour Boston, avec 4,730 douelles pour boucauts; Marie, pour Rhénie, avec 500 qts de fleur 55c de fleur de blé d'Inde et 100 mts de blé d'Inde; Maritzberg, pour Londres, avec 43,627 mts d'avoine.

Il y a maintenant 34 vaisseaux de mer dans notre port.

PRIX DU FRET.

Par steamer pour Liverpool.—Pois, 5c par quart; blé, 4c 9d par 320 lbs; farine d'avoine, 3c par quart; potasse, 30c par tonneau. Par steamer pour Glasgow.—Pois, 5c par 480 lbs; pas d'avoine à l'expédition; potasse, 25c par tonneau. Par voiliers pour Liverpool.—Graine, 4c 3d par 480 lbs.

FRET DEPUIS LE LAC ÉRIÉ.

Grains, 9c par minot. Farines 4c par quart.

FRET DEPUIS LE LAC ONTARIO.

Farines, 2c par quart. Grains, 7c par mts.

DE CHICAGO.

Mais, 14c par minot expédié par propulseur. A Chicago—30c par 100 lbs pour épicerie et autre fret au poids. Fer en gueuse, \$2.50 par tonneau.

AUX PORTS D'EN BAS.

Pas de fret et nominal.

POUR TERRENEUSE.

Farines, 40c par quart, pour Pictou, 35c par quart; pour Baie des Chaleurs, 35c par quart; pour Halifax, 30c.

MARCHÉ AUX ÉPICERIES.

La demande est active tant pour le commerce de détail de la ville que pour celui de la campagne, et les prix restent les mêmes. Sucre des Barbades et de Cuba, de 8c à 8 1/2c, suivant la qualité. Thé très recherché aux pleins prix. Café, inactif et prix nominaux. Java, 22 à 24c; Rio 18 à 20c; du Cap, 17c à 19c; de Maracaibo, 18 à 20c; Molasses—bonne ordinaire, 31c à 32c; bonne moyenne, 34 à 37c; choisie de 45c à 50c. Marché ferme, Vinaigre du Bordeaux, 84c par gallon.

La Tribune de Chicago nous apprend que la récolte du blé d'Inde dans les Etats de l'Ouest promet d'être plus abondante qu'elle ne l'a jamais été. Les avoines ont aussi considérablement augmenté et cette récolte est maintenant en sécurité. Dans certaines localités elle a été énorme. L'orge promet de rapporter plus que pendant les 5 ou 6 dernières années; mais on craint qu'elle n'ait souffert quelque peu des pluies récemment tombées; la plus grande partie de la récolte est cependant engrainée, et elle est très satisfaisante tant sous le rapport de la quantité que de la qualité. Le maïs a aussi rapporté beaucoup plus qu'à l'ordinaire et la qualité du grain est satisfaisante. La récolte du blé promet aussi d'être très abondante quoique moins considérable que celle des autres grains. Dans l'Illinois central et l'Indiana, il y a pendant toute une semaine, et l'on craint que les pluies n'aient fait tort aux grains; d'un autre côté, on espère sauver la récolte. Dans le Michigan la plus grande partie du blé d'hiver a été détruit par la gelée. La récolte du blé du printemps promet d'être abondante et d'une qualité excellente. Dans l'Iowa jamais la récolte n'aura été aussi considérable.

MARCHÉS AUX ANIMAUX.

DE MONTREAL.

Première qualité d'animaux, \$7.50 à 8.00; 2me et 3me qualité d'animaux au pâturage, 7.00 à 7.50. Vache à lait, 25.00 à 30.00. Extra, 35.00 à 40.00 chaque. Mouton, 4.00 à 4.50. Extra, 6.00 à 8.00 chaque. Agneau, 2.50 à 3.25 chaque. Cochon vivant, 7.00 à 7.50. Peaux de bœuf, 6 à 7c la livre. Peaux d'agneau tondus, 40 à 50c chaque. Suif cru, 8c la livre.

2ème Edition.

TELEGRAPHIE GENERALE.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 14 août.—Or ouvert à 149 1/2.

Change sterling pour or à 8. Greenbacks—achetés à 38 1/2 et vendus à 32 1/2 de discount. Argent—acheté à 4 et vendu à 8 1/2 de discount.

CANFIELD DORWIN ET CIE.

Nouvelles intéressantes par le télégraphe transatlantique.—Les journaux officiels de la Prusse contraient à la France.

New York 14 août.—Les journaux du matin publient les nouvelles suivantes qu'ils ont reçues par le télégraphe transatlantique: St. Petersburg, 12 août.—Les officiers de la flotte américaine ont fait leur entrée officielle dans la capitale des Czar, le 11 courant. Pas moins de 50,000 personnes se pressaient sur leur passage pour les acclamer.

Tous les édifices publics furent ornés des couleurs de l'Union américaine et brillamment illuminés. On détail ajouta aux lieux d'artifice offert au public un spectacle magnifique.

Berlin 12, août.—La Prusse a informé l'Autriche qu'elle soutiendrait les droits et les prétentions de l'Italie concernant la Vénétie.

Les journaux officiels du royaume qualifient d'absurde les prétentions de Napoléon relativement aux frontières de la France.

Il faut, disent-ils, que les idées révolutionnaires aient pris le dessus dans les Conseils de la France.

Les changements qui ont eu lieu en Allemagne sont d'un caractère purment national; ils n'affectent en rien les intérêts étrangers, et ne sont nullement une menace pour la France.

Vienne 11 août.—Le ministre des finances autrichien a résigné. L'ambassadeur d'Autriche à Rome est arrivé à Vienne.

Bruxelles 11 août.—Les nouvelles reçues en cette ville portent qu'il règne à Vienne une grande excitation.

Quatre cents quatre-vingt-deux hommes doivent subir leur procès pour crime de haute trahison. Plusieurs groupes d'hommes ont suivi le char qui portait l'empereur François Joseph en descendant à grands cris l'abdication de ce dernier.

New York, 14 août.—Les généraux Sweeny et Spear, de la fraternité féniennne, sont de retour dans cette cité. Ils sont sous caution, et leur procès, pour avoir violé la neutralité, aura lieu en octobre prochain. Ils parlent avec espoir du féniennisme.

Le choléra diminue à New York, mais il augmente à la Nouvelle Orléans.

Depeches Speciales.

Ottawa, 14 août.—Hier le cabinet a siégé toute la journée au sujet des mouvements des féniens. On rapporte que le gouvernement a été informé que les féniens ont projeté une attaque contre le Bas et le Haut-Canada. Ils doivent bientôt la mettre à exécution.

Les bureaux du télégraphe ont été ouverts toute la journée, hier.

Le gouvernement connaît parfaitement tous les mouvements de l'ennemi, et il fait des préparatifs pour le recevoir.

Les rapports que le gouvernement ne faisait pas de préparatifs sont tout à fait dénués de fondement.

Il y a encore ici environ 50 membres et 15 conseillers. D'autres partiront demain.

TRAHISON OUVERTE.

DÉCLARATION IMPORTANTE.

On trouvera dans notre rapport parlementaire d'aujourd'hui une déclaration importante de M. Cartier. Il dit qu'il a donné sa parole aux protestants et qu'il y sera fidèle. Si le bill d'éducation pour le Bas-Canada n'a pu être adopté par cette Chambre, il le sera par une autre. Il entend sans doute dire par la Législature locale, ou, comme gouverneur et avec ses Conseillers législatifs nommés à vie et choisis parmi ses obéissants valets, il pourra exercer plus d'influence qu'aujourd'hui. Les évêques catholiques prendront sans doute note de cette déclaration.

D'un autre côté, le colonel Haultain, s'étant plaint de l'intervention du clergé Bas-Canadien au sujet du bill des écoles pour le Haut-Canada, M. Dunkin se leva et accusa M. Dorion et Holton d'avoir ordonné une intrigue politique pour faire tomber le ministère; il dit que leur moyen d'attaque a été d'insister pour que le bill des écoles du Haut-Canada fut considéré en même temps que celui relatif au Bas-Canada. Suivant M. Dunkin ces deux messieurs sont la cause du rejet du bill proposé pour les protestants du Bas-Canada. Ceux-ci reconnaîtront à l'avenir, a-t-il ajouté, si ce sont les libéraux ou les conservateurs qui sont leurs amis.

Nous recommandons cette déclaration d'amour à la Minerve.

—Le Transcript publiait dernièrement quelques lignes fort spirituelles relativement aux membres inutiles de la chambre. Il se demandait si l'on devait les classer dans la catégorie des producteurs ou des consommateurs. Nous en connaissons pour notre part un grand nombre qui consomment beaucoup plus de solide qu'ils n'en produisent et une quantité de liquide dont la partie abrutissante est malheureusement absorbée par leurs cerveaux endoloris. Denis, Bellerose, Pinsonneault et tant d'autres vivraient bien pauvrement, s'ils n'avaient pour vivre ce que ce qu'ils gagnent réellement. Qu'a jamais fait le nommé Daoust en chambre? Peut-il montrer un pouce d'ouvrage, une seule copie d'un travail quelconque? Et quand on pense que ces misérables incapables reçoivent six piastres par jour pour fumer la pipe et jaser comme des comédiens dans les coins! Quelle farce dégoûtante! Quel mépris on fait des sueurs du peuple et de ses intérêts!

—On dit que le parti radical américain est peu satisfait des tendances démocratiques du gen. Grant. Il se propose de le déposer comme candidat à la présidence et de le remplacer par le major gen. Thomas.

NOUVELLES FÉNIENNES.

—Les Féniens s'organisent à St. Louis, secrètement autant qu'ils peuvent; mais on sait que pendant deux soirées consécutives, le nombre des nouveaux enrôlés a été de 600.

Ils préparent de grands piquets dans l'Ouest et se proposent de faire des excursions pacifiques dans des berges.

A Cornwall, on voit étrecir une foule de villages ébranlés qui répondent d'une manière inquiétante à ceux qui s'acquiescent de leurs intentions.

Un agent fénienn annonçait cependant ces jours derniers à un agent de police à Montréal, que la prochaine invasion n'aurait lieu qu'en février ou mai prochains.

A Québec l'excitation était grande avant hier. On rapporte que les Féniens s'étaient établis sur la ligne du Grand Tronc entre Richmond et Québec.

Il paraîtrait que Mr Frédéric Bruce a télégraphié aux autorités canadiennes que les Féniens se préparaient à frapper un grand coup sur le Canada avant le mois de septembre.

Une grande excitation règne aussi à Toronto.

LES CHASSEURS CANADIENS.—La Gazette Officielle de samedi annonce la promotion du capitaine adjudant Audet des Chasseurs Canadiens au grade de Major, en remplacement de M. Cinq-Mars qui a résigné. M. Labranche est nommé capitaine adjudant du Bataillon en remplacement de M. Audet, promu.

Tout en regrettant la résignation du major Cinq Mars qui a été si dévoué aux intérêts du bataillon, qui pendant longtemps ne s'est maintenu que par son zèle, nous sommes heureux de voir que sa succession est tombée dans les mains d'un homme d'une aussi haute capacité que le major Audet.

Nous ne pouvons trop féliciter le bataillon sur l'acquisition définitive qu'il vient de faire de M. Labranche, ce modèle des instructeurs qui en peu de temps a fait faire des merveilles au bataillon des Chasseurs. Avec le colonel Coursol pour commandant, des officiers comme ceux que nous venons de nommer et l'état major en général de ce bataillon, les Chasseurs continueront d'av

11 août.

